

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BÉLLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
 BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 40 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 29 Janvier 1880.

Chronique générale.

Le conseil des ministres d'avant-hier a eu, paraît-il, une importance exceptionnelle. Après l'expédition des affaires courantes, on s'est entretenu de la question des tarifs de douane. Il a été décidé que M. Tirard ouvrirait le débat. Comme l'honorable ministre du commerce n'est pas extrêmement fort et n'a qu'une connaissance approximative des affaires ressortissant à son département ministériel, il a été convenu qu'au besoin M. Varroy viendrait à son secours, et que M. de Freycinet lui-même répondrait à M. Rouher, dont l'intervention dans le débat cause une très-grande inquiétude au cabinet actuel.

On assure, dans les régions ministérielles, que M. de Freycinet est personnellement hostile à l'article 7 de la loi Ferry, mais que si l'adoption de cet article lui paraît nécessaire à la réalisation de ses visées, il sacrifiera ses répugnances à sa fortune. M. de Freycinet, dit-on aussi, est un des esprits les plus ambitieux de ce temps-ci, et l'un de ses collègues du cabinet prétendait, il a quelques jours, que les tendances ambitieuses du président du conseil ne laissaient pas d'inquiéter fortement M. Gambetta qui soupçonnerait son subordonné de Tours et de Bordeaux de travailler en secret contre lui. Cette version est très-accréditée dans le personnel du gouvernement.

Le spectre de la dissolution commence à hanter les couloirs du Palais-Bourbon. De-

puis deux jours, cette éventualité fait le sujet de toutes les conversations entre les députés.

Nous lisons dans l'Union :

« Les droits ou plutôt les devoirs de l'Etat, ainsi que les droits des pères de famille, ont été exposés lundi au Sénat par l'éloquent orateur catholique, l'honorable M. Chesnelong, dans un discours qui est certainement un des plus beaux qu'il ait prononcés le vaillant champion de la liberté d'enseignement à la tribune du Sénat. »
 M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans son rapport et ensuite dans sa réponse à M. le duc de Broglie, avait émis une théorie de l'Etat qui en fait « le représentant total et exclusif de la société », et absorbe la société dans l'Etat. A ses yeux l'Etat, en matière d'enseignement, doit exercer une suprématie absolue, sans contrôle et sans partage dans le gouvernement de l'instruction publique. M. Chesnelong n'a pas eu de peine à démolir cette spécieuse argumentation, qui veut faire de l'Etat une sorte de monarchie absolue d'autant plus despote qu'il serait irresponsable, et cette paternité d'Etat, inventée par M. Ferry, qui serait ainsi, suivant l'expression spirituelle de M. Chesnelong, le père de famille universel de nos enfants. »
 Cette thèse si élevée et si éminemment sage a été défendue avec un art oratoire qui a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements répétés des sénateurs, et lorsque M. Chesnelong est descendu de la tribune, c'est avec empressement que ses collègues et amis sont venus lui serrer la main et remercier le vaillant lutteur si prodigue de ses forces et de son talent pour la défense de la foi catholique. »
 Après M. Chesnelong, nous avons eu malheureusement à subir la parole vide et empâtée du ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry; autant l'orateur catholique avait été courtis et modéré, autant M. Jules Ferry a été violent. Le ministre semblait se croire encore à la tribune de la Chambre, mais il devrait comprendre que

les moyens de discussion, bons au Palais-Bourbon, sont souverainement déplacés au Luxembourg.

» Le discours de M. Jules Ferry a été pitoyable, et la défense de son projet ridicule et plate. »
 Le ministre s'est servi de procédés indignes d'un Parlement en apportant à la tribune des documents anonymes. M. le baron de Lareinty et M. le duc d'Audiffret-Pasquier ont relevé sévèrement cette inconvenance d'un ministre parvenu. »
 Toute sa défense de la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique a été une apologie de l'art pédagogique. Il n'est pas sorti de cette question; pour lui, la pédagogie remplace tout et suffit à l'éducation des enfants. M. J. Ferry a eu des mots fort malheureux, et qui, dans sa bouche, ont provoqué les éclats de rire du Sénat. Il y a deux sciences, a-t-il dit, que tout le monde se croit capable de professer: la politique et l'éducation. Cette parole, émanant de M. Ferry, a soulevé une hilarité générale; c'était comme un énorme pavé lancé par la main maladroitte de l'orateur et qui lui retombait sur la tête. »
 Nous sommes heureux de constater que, dans cette grande discussion des lois d'enseignement, les orateurs catholiques ont eu sur leurs adversaires une incontestable supériorité. Mais la raison et la vérité parviendront-elles à vaincre l'obstination aveugle du parti-pris ? »

CONTRADICTIONS.

Il y a, dans la réponse faite par M. Ferry à M. Chesnelong, une phrase qui met le ministre en contradiction avec lui-même d'une éclatante façon. « Nous, a-t-il dit, gouvernement, Université, nous sommes les mandataires des familles, et par conséquent nous devons l'enseignement religieux aux catholiques. »
 On ne s'attendait guère, de la part du ministre qui a élaboré la loi sur le nouveau conseil supérieur de l'instruction publique, et cette autre loi qui contient le fameux arti-

cle 7, à une pareille déclaration, à un aveu aussi formel.

Ce que M. Ferry a dit est la vérité, le droit. L'Etat, mandataire des familles catholiques, lesquelles familles sont l'immense majorité en France, nous doit l'enseignement religieux. Il est donc impossible de retrancher cet enseignement du programme de nos écoles. Et, puisque le ministre reconnaît cette dette de l'Université, et puisqu'il admet qu'elle doit la payer, comment expliquer ces deux contradictions :
 Qu'il n'y ait pas dans le conseil supérieur de l'instruction publique un représentant de la religion ;
 Que le gouvernement, non-seulement favorise, mais organise ouvertement l'enseignement purement laïque dans les écoles communales. . . . »
 « Mandataire des familles catholiques », l'Etat n'a-t-il pas au contraire le devoir de favoriser l'enseignement religieux ?
 Or, que voyons-nous ?
 Nous voyons, au contraire, l'Etat, ce mandataire, manquer à son mandat et faire la guerre au droit des familles catholiques. Certes, les honorables sénateurs qui ont entrepris la défense de ce droit ont apporté à la tribune de la Chambre haute des arguments bien puissants. Mais rien ne vaut l'aveu de M. Jules Ferry qui, de sa propre main, vient de porter à son odieux système de tyrannie laïque le coup le plus terrible.

Avant-hier, de 8 à 9 heures du soir, les ministres de la guerre, de l'intérieur et le président du conseil, ministre des affaires étrangères, ont eu une entrevue au Palais-Bourbon avec M. Gambetta. A la suite de cette entrevue, M. de Freycinet s'est rendu directement à l'Élysée et a conféré avec le Président de la République. Nous croyons savoir que les affaires extérieures, du côté de l'Allemagne, ont été le

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES
 DE
MA TANTE JEANNE
 HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Une petite source, un peu plus large que les deux mains réunies en coupe, sortait de terre au fond du fossé qui bordait le chemin poudreux, tout contre le pied du talus qui, du côté boisé, allait rejoindre les hautes herbes qui poussaient à l'ombre des grands arbres, frêles, clairsemées et grêles, comme tout ce qui est venu loin des vivifiants baisers du soleil. Elle épanchait le trop plein de son onde claire et fraîche au travers de quelques joncs brillants et raides qui s'élevaient tout droits et par petites touffes, dans le bas de ce qu'on appelle le revers du chemin. — On n'est jamais entièrement pauvre alors qu'on peut jouir d'un parc comme celui-ci, dit tante Jeanne toute émerveillée, en jetant autour d'elle des regards satisfaits; que tout cela est beau, et que Dieu est bon de l'avoir créé pour nous. . .

Pendant qu'elle trempait ses mains dans l'eau de la petite source, pour se défatiguer un peu de la marche fournie pendant cette première étape, je sortais des carnassières, dans lesquelles elle les avait symétriquement arrangées, nos provisions que j'étendais sur l'herbe, qui, ce jour-là, devait nous servir de nappe. Mon frère Aubin roulait, vers le centre de notre salle à manger improvisée, une souche abandonnée par les bûcherons qui, très-probablement, avaient reculé devant le labeur à accomplir et devant la peine à prendre pour la débiter. Cette souche allait servir de siège à tante Jeanne et lui faire presque un trône. Si jamais repas fut gai, ce fut bien celui que nous prîmes ce matin-là, au grand air, assis au bord du chemin, sur l'herbe, ayant un dôme de feuillage sur nos têtes; — nous allions vers une espérance, y a-t-il rien de semblable pour mettre le cœur en joie et l'estomac en appétit ? La marche, aidée du grand air, nous avait convenablement, ouvert l'estomac et le chemin que nous avions fait n'avait pas encore pu nous fatiguer de manière à ce que le repos devint le plus impérieux de tous nos besoins; bien loin de là. Néanmoins notre gaieté était plus sérieuse que bruyante; sous les grands arbres qui nous abritaient, au milieu de cette nature toujours plus belle et plus touchante à proportion qu'on la comprend

davantage, notre satisfaction revêtait les notes douces de la pensée heureuse qui sent qu'entre elle et ce que elle admire Dieu est parlout. Je ne sais pas ce qui se passait dans l'âme d'Aubin, mais jamais son visage n'avait respiré une plus entière quiétude. Pour la première fois depuis son retour de ses lointains voyages, mon frère avait l'air entièrement heureux. Tante Jeanne était toujours semblable à elle-même, l'adorable fille ne pouvait point changer, heureusement pour Aubin et pour moi. Elle attachait sur nous ce beau regard humide et brillant des vierges saintes auxquelles il est donné de contempler, au travers de l'existence terre à terre à laquelle elles participent par charité pour nous, les joies du ciel auxquelles elles sont appelées à prendre part, comme à un patrimoine qui leur revient de droit. Moi j'avais l'âme si pleine de chants, de lumière et de tendresse, que j'aurais voulu pleurer de satisfaction, mais à plein cœur et à pleines paupières, comme les autres pleurent de chagrin quand ils en ont beaucoup. Après le repas, tante Jeanne et Aubin m'aiderent à remettre tout en place dans les deux carnassières, et après avoir fait une dernière et salutaire abluition à la jolie petite fontaine qui courait au fond du fossé, nous reprîmes le grand chemin poudreux qui devait nous conduire à notre ferme.

Notre ferme ! quel courage nous puisions dans ces deux mots. Le soleil montait rapidement dans le ciel et la chaleur faisait le voyage moins facile pour nous, pour tante Jeanne surtout, qui n'était pas faite à des courses de ce genre. Nous marchâmes longtemps, bien longtemps même, car c'était loin que nous allions, et quelques instants seulement avant que la nuit ne vint, nous nous assîmes, mais cette fois-ci tout simplement au bord du fossé qui séparait la route des terres avoisinantes, et nous mangâmes hâtivement, comme des gens fatigués et affamés, un morceau de pain avec un peu de viande froide, ce qui devait nous tenir lieu du repas du soir et nous donner la force d'aller jusqu'au bout de notre chemin. Il fallait d'autant plus manger avant la nuit, qu'Aubin venait de nous faire la confidence que, sans être bien loin, bien loin de notre ferme, il nous restait pourtant un rude bout de chemin à parcourir pour l'atteindre et qu'il était urgent de reprendre des forces en même temps qu'un peu de repos, afin de pouvoir arriver à bon port et pas trop tard chez nous, si toutefois la chose était possible, en raison de la grande fatigue de tante Jeanne. Une fois notre repas lestement achevé, nous repartîmes en toute hâte, sans même songer à nous débarrasser de la poussière qui couvrait nos vête-

sujet principal de ces entrevues successives.

La nouvelle donnée par un journal, que sur la proposition de M. Miol, ex-membre de la Commune, les non-amnistiés de Genève auraient l'intention de se constituer prisonniers en masse et de purger leur contumace, met en émoi l'opportunisme.

La République française, qui se déjuge avec autant de facilité que M. E. de Girardin, demande que des grâces immédiates et nombreuses soient accordées, et que les ministres viennent « déclarer devant la Chambre que, dans leur pensée, la question n'est pas close; qu'ils ne sont pas hostiles à l'amnistie totale. »

La feuille de M. Gambetta oublie qu'il y a huit jours à peine elle renvoyait à la prochaine session la question d'amnistie et blâmait vivement M. Louis Blanc de son impatience à rouvrir un « débat irritant. »

Nous apprenons de source certaine que différents réfugiés de la Commune ont quitté la Suisse, la semaine dernière, par différents points, et sont venus passer 48 heures à Paris.

Un mouvement sous-préfectoral important paraît à l'Officiel, demain ou après-demain. Un certain nombre de sous-préfets entrent dans les finances.

Nous sommes heureux d'apprendre que la nouvelle de la mort du digne général comte du Barail n'est pas confirmée. Une similitude de nom a trompé la plupart des journaux de Paris. Il y a eu confusion avec le nom du général comte de Baral, ancien aide de camp du roi Victor-Emmanuel, qui vient de mourir à Nice.

Malheureusement, nous devons dire que M. du Barail, ancien commandant en chef du 9^e corps d'armée, est en ce moment très-malade à Nice.

On mande de Limoges que M. Desgranges, banquier et maire au Dorat, s'est suicidé, après avoir ruiné tous les malheureux ouvriers du pays, dilapidé le capital de la Société de secours mutuels, laissant un passif de un million.

M. Desgranges était républicain radical.

Relativement à l'affaire Fournier, le comptable du ministère de la guerre, la République française dit : « Il paraît que la comptabilité est dans le plus complet désordre. L'enquête présentera les complications sous leur vrai jour. »

LE BAL OBLIGATOIRE.

La R. F. est décidément un régime de liberté ! On ne peut plus aller à la messe

quand on est fonctionnaire. Mais en revanche on est forcé d'aller au bal !...

Les ministres se plaignent de l'indifférence de l'armée à leur égard : ils étaient inconsolables de l'absence d'uniformes à leurs réceptions. C'est alors que M. Farre a eu une idée. Pourquoi ne commanderait-on pas un service pour les réceptions ministérielles comme pour les enterrements, par exemple ?

Cette idée sublime, communiquée au général Aymard, gouverneur de Paris, a produit la circulaire suivante :

Confidentielle.

Paris, le 23 janvier 1880.

Mon cher général,

M. le ministre de la guerre serait désireux de voir un certain nombre d'officiers de la garnison assister à la réception du 24 janvier de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, président du conseil des ministres, ainsi qu'aux réceptions suivantes.

La présence d'un certain nombre d'officiers ne peut produire qu'un excellent effet sur les représentants des pays étrangers qui se rendent habituellement à ces réceptions.

Je vous prie de donner un avis dans ce sens à MM. les officiers généraux et chefs de corps ou de service placés sous vos ordres.

Le gouverneur de Paris,

Signé : AYMARD.

Et voilà comment nos officiers servent de figurants obligatoires aux réceptions de M. de Freycinet !... et des préfets.

DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Une foule de candides personnes se montre persuadée que l'instruction obligatoire est une découverte des âges libéraux et régénérateurs, peut-être empruntée aux pratiques et aux mœurs des républiques antiques.

Ces personnes ignorent l'histoire.

D'abord, nous n'apercevons dans les lois d'aucune république ancienne rien qui ait établi solennellement un tel principe; ce qui est certain, c'est que dans les plus grandes, Athènes et Rome, l'instruction ne fut jamais obligatoire, ni sous la surveillance de l'Etat, à part quelques intermittences que nous avons signalées autrefois.

En outre, — autant que le permettent de l'affirmer nos faibles lumières, — c'est la monarchie, monarchie cléricale et de droit divin, qui, selon nous, a créé l'instruction obligatoire. Il faudra que les radicaux, si fiers de cette conception, en prennent leur parti.

Nous croyons avoir lu tous les livres — comme dit Mercier — qui ont disserté sur la matière. Leur mépris pour les sources historiques est tel, qu'ils ont méconnu ou négligé un document capital. Nous leur rendrons le service de leur en révéler l'existence et la valeur.

En attendant de la part d'érudits une rectification que nous ne prévoyons point, nous oserons attribuer au roi Louis XV la pensée — en tout cas la plus nette et la plus formelle — de l'obligation en matière d'enseignement.

Cela dit, nous analysons la pièce, qui est curieuse et tout à fait inconnue, d'après notre présomption.

Nous ne l'avons vue citée nulle part. C'est une Déclaration du roi Louis XV, portant la date du 4 mai 1724, précisément de l'anniversaire de la mort du premier roi Bourbon, Henri IV, le bon roi à la poule au pot hebdomadaire, obligatoire presque, gratuite. Quelle touchante institution ! et comme les ménagères s'en trouveraient mieux que de nos hypocrites annonces : Liberté, Egalité, Fraternité !

Louis XV ordonne qu'il soit établi des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point; dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds pour cet usage, il sera imposé aux habitants une somme de cent cinquante livres pour un maître d'école, cent livres pour une maîtresse d'école.

Tous les pères, mères et tuteurs auront à envoyer les enfants, dont ils ont la charge, aux écoles jusqu'à l'âge de QUATORZE ANS.

Seront exemptés de cette obligation, les chefs de famille qui prouveront qu'ils font instruire leurs enfants par des précepteurs particuliers, ou bien qu'ils les ont mis dans un collège ou dans une communauté régulière.

Etaient chargés de veiller à l'exécution de ces ordres : les curés et les évêques, les juges et procureurs du roi.

Ces derniers devaient se faire remettre tous les mois un état exact de tous les enfants qui n'allaient pas aux écoles, avec les noms des pères, mères ou tuteurs. Des poursuites judiciaires devaient être intentées contre les délinquants.

Quelque infatué que nous soyons des inspirations de notre sens contemporain, il nous est impossible de ne pas avouer que la vieille France, que la France ci-devant, avait trouvé plus d'une chose pour laquelle, en notre vanité naïve, nous réclamerions un brevet.

Notre République est donc plagiaire d'un roi; il n'y a peut-être pas de mal à ça; mais pourquoi ne pas en faire l'aveu ?

Etranger.

ALLEMAGNE. — On écrit de Berlin, 26 janvier :

« Il est notoire aujourd'hui que M. de Bismark avait prévenu le comte de Saint-Vallier qu'il voyait le chaos en France et la lutte entre M. Gambetta et M. Clémenceau et qu'il poursuivrait ses armements sans se soucier de ce qu'on peut en penser en France. »

Voici ce qu'on dit ici : Il n'y a plus de majorité parlementaire à Paris; il n'y a plus de ministère. Il n'y a que trois hommes : M. Grévy, dont la rectitude effacée n'est pas une sécurité suffisante contre les deux autres; il y a M. Gambetta qui, pour se débarrasser de M. Clémenceau, se mettra à la place de M. Grévy et fera la guerre; il y a M. Clémenceau qui, pour se débarrasser de M. Gambetta, fera la Commune n° 2.

» Dans ces circonstances, le chancelier, que les déclarations pacifiques du prince Lobanoff n'ont pas rassuré outre mesure, avoue avec fracas, avec tout le bruit imaginable et tambour battant, afin que les sourds de Paris puissent l'entendre. »

— C'est après une conversation avec M. de Moltke que le prince de Bismark a résolu d'augmenter les armements : « Je viens d'assurer la paix, a-t-il dit; l'Autriche a 800,000 hommes, nous en avons plus de 2 millions, et l'Angleterre viendra avec nous. » On ne croit pas du tout ici que la paix soit en danger.

ANGLETERRE. — La situation irlandaise devient de plus en plus lamentable : les agents des comités Parnell et du maire de Dublin se prennent de querelle avec les agents du comité de la duchesse de Marlborough. Les grands propriétaires menacés de mort refusent d'emprunter au gouvernement pour des travaux de drainage et d'agriculture.

— Lord Beaconsfield vient de faire savoir aux députés tories qu'ils aient à modérer leur langage lorsqu'ils parleront de la Russie. Il y a un projet d'entente entre Pétersbourg et Londres, et les personnages qui entourent le premier ministre disent tout bas que si la France se tient tranquille, la paix du monde ne sera pas menacée.

Chronique militaire.

Nous rappelons quelle est, du 1^{er} janvier au 30 juin de cette année, la répartition des classes astreintes au service militaire :

Armée active. — Classes de 1878, 1877, 1876 et 1875.

Disponibilité de l'armée active. — Classe de 1874.

Réserve de l'armée active. — Classes de 1873, 1872 et 1871.

Armée territoriale. — Classes de 1870, 1869, 1868, 1867 et 1866.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1865, 1864, 1863, 1862, 1861 et 1860.

Il y aura un appel de vingt-huit jours pour les classes de 1871 et 1873, au printemps, pour les hommes des troupes à cheval; en automne pour les hommes des troupes à pied; et un appel de treize jours au printemps pour la moitié des classes de 1868 et 1869.

L'Avenir militaire publie deux circulaires, l'une du 21 novembre 1874, signée : Durangel; l'autre, du 4 novembre 1874, signée : de Cisse.

Il résulte de ces deux documents que les officiers de sapeurs-pompiers, lorsqu'ils sont en tenue de service, ont droit au salut des militaires.

Dans son précédent numéro, l'Avenir militaire avait soutenu le contraire.

ments, notre visage et nos mains, à l'aide de l'eau qui allait, gazouillant au fond du petit fossé, sur les cailloux et au travers des hautes menthes sauvages.

L'excès de la fatigue invita à l'abandon de soi-même, et nous étions bien fatigués, oh ! oui, bien fatigués, je m'en souviens encore.

Seule, tante Jeanne conservait toujours assez de respect de l'enveloppe extérieure de son âme pour songer à elle, et pour secouer le bas de sa robe de laine noire, afin d'en détacher, autant que cela se pouvait, la poussière du chemin qui la maculait par place.

La rectitude du vêtement et le soin des plus modestes atours est comme un cachet tout particulier qui n'appartient qu'aux femmes dont l'esprit est pur, chaste et digne, dont la vie est irréprochable : l'ordre matériel est comme un brevet de vertu morale.

Depuis ce jour de grande fatigue, j'ai maintes fois été appelé à constater la vérité de la réflexion que j'avais faite à ce moment, à propos de tante Jeanne; aussi les plus attrayants désordres ne savent m'inspirer qu'une répulsion méprisante pour les femmes qui vivent à plaisir dans ces milieux-là.

Tante Jeanne m'a fait aimer les femmes vertueuses et les maisons ordonnées où leur bonne influence se fait partout sentir; aussi je ne saurais souffrir autre chose.

Neuf heures sonnaient au clocher de la pauvre église du village, au moment où Aubin nous montrait de la main, non sans une grande émotion, un amas confus de bâtiments en mauvais état, dont aucune lumière n'éclairait les vitres et qui s'élevait, noir et sombre, dans la nuit presque claire; triste à faire reculer de crainte et d'appréhension l'être le moins superstitieux et le moins impressionnable de la création.

Moi, je le puis bien avouer maintenant, je me sentis le cœur serré jusqu'à en étouffer, et n'eût été la crainte d'affliger Aubin, que j'aurais tendrement, j'aurais fait part à tante Jeanne de la mauvaise impression que faisait sur tout mon être notre future habitation, cette chère ferme vers laquelle, depuis le matin, je marchais si gaillardement en me berçant de si douces espérances, en me figurant que j'allais retrouver en elle et autour d'elle le tableau charmant et les sensations heureuses de la matinée.

— Hélas ! pensai-je, sans oser le dire, hélas ! que tout cela ressemble peu à l'idée que je m'en étais faite, et, dans la nuit qui les cachait, deux larmes de dépit et d'appréhension jaillirent de mes yeux et vinrent mouiller mes joues.

— C'est là, dit Aubin, en accompagnant ces paroles d'un second geste tout aussi craintif que le premier,

Tante Jeanne fit le signe de la croix en murmu-

rant un : « Dieu nous garde ! » qui aurait donné la foi à un athée et la confiance à l'âme la plus craintive.

Cette émotion passagère n'avait point ralenti notre marche, et bientôt nous fûmes en face et tout près du grand bâtiment sombre et triste qui allait devenir notre demeure.

Mon frère sortit alors une clef de sa poche.

Il ouvrit le grand portail qui roula sur ses gonds rouillés et en mauvais état d'une façon lamentable, criarde et plaintive, qui me fit trembler jusque dans la moelle des os.

— La maison est donc entièrement inhabitée ? demanda tante Jeanne qui, sans en vouloir rien laisser paraître, avait probablement été impressionnée aussi péniblement que moi.

— Entièrement, répéta Aubin. Si la ferme n'avait pas été abandonnée, et depuis plusieurs années déjà, aussi bien les terres que les bâtiments, il est très-probable qu'on ne me l'aurait pas louée aussi facilement qu'on l'a fait. Songez donc, ma tante, que votre neveu est l'homme le plus dénué de ressources pécuniaires que je sache, et que généralement les propriétaires en demandent un peu plus que je n'en ai à ceux auxquels ils confient leurs biens.

— Alors tout est pour le mieux, répondit la chère fille, en prenant dans le sac que j'avais sur les épaules une bougie qu'elle alluma afin que nous

puissions nous guider dans l'ombre de la ferme, qui était aussi grande, aussi froide et tout aussi triste au dedans qu'elle était noire et d'allure peu accueillante et joyeuse au dehors.

Le premier exercice auquel nous nous livrâmes tous les trois, et aussitôt que nous fûmes entrés dans la maison, ce fut de passer les bâtiments en revue.

C'était lugubre ! du moins je le trouvai tel et je m'en attristai davantage encore.

Pourtant, quand nous eûmes tout vu et que chaque chose eut été examinée en détail, nous en arrivâmes à être presque satisfaits, tant nous avions un grand désir d'avoir un logis assuré pour longtemps et de pouvoir y gagner en paix ce qui était nécessaire à notre existence, sans, pour atteindre ce but, nous mettre dans les ateliers des villes, pour lesquels nous avions peu de sympathie les uns aussi bien que les autres.

L'espace, le grand air et la lumière étaient pour nous trois, grâce à notre genre d'éducation, les premières conditions d'un bonheur que nous ne comprenions pas sans la santé qui est toujours l'oiseau rare dans les grands centres, qu'on nous avait appris à redouter comme nuisibles autant à l'âme qu'au corps.

(A suivre.)

MIR D'AGRONNE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Malgré la rigueur de la température, les soldats du génie, les pontonniers et les fantassins travaillent avec une ardeur digne des plus grands éloges.

Il faut les voir à l'œuvre pour se rendre compte de la tâche pénible et périlleuse qui leur a été confiée.

Après avoir dégagé complètement le canal que la Loire s'est creusé à travers les prairies, depuis Souzay jusqu'au Jagueneau, ils ont abordé la banquise dans le lit même du fleuve, en commençant par la base. Nous avons dit déjà qu'ils s'étaient heurtés à une muraille de 6 mètres d'épaisseur; ils l'ont traversée à force d'efforts et de poudre et ne rencontrent plus que des glaces superposées de 2 et 3 mètres seulement.

M. le capitaine du génie Binet a été envoyé à la tête des travaux, et, muni de la barre à mine dont il est l'inventeur et qui porte son nom, il obtient les résultats les plus satisfaisants.

Ce nouveau chenal a une largeur de 40 mètres environ et une longueur de 4,500 mètres; reste encore 700 mètres pour gagner la Loire vis-à-vis Souzay.

D'après les prévisions, cette jonction sera faite dans quarante-huit heures. L'eau qui s'écoule de ce côté coure comme un torrent et entraîne des montagnes de glaçons qui vont échouer plus bas sur les grèves. C'est ainsi que le fleuve est couvert de blocs erratiques semés çà et là devant nos quais.

Un autre détachement de travailleurs lutte également avec non moins d'ardeur sur la rive droite, entre la pointe de la prairie d'Offard et le bourg de Villebernier; mais, là, pas la moindre trace de courant: la mine disjoint les glaces qui restent en place et les pontonniers sont obligés de conduire chaque morceau assez loin du point de départ. C'est un travail gigantesque qui offre de terribles difficultés et ne donne pas de résultats bien satisfaisants.

De part et d'autre, on fait des charges de poudre qui vont jusqu'à 4 et 5 kilogrammes. Toute la journée, les vitres de la ville sont ébranlées par les commotions que subit l'atmosphère. On se dirait dans une ville assiégée.

Les baraques en bois qui servent au débarras des marchands forains ont été transportées dans les prairies, sur les deux rives de la Loire; là, les artificiers manipulent la poudre et la dynamite et dosent les quantités qui sont utilisées pour les diverses charges.

Les voyageurs, les curieux et les curieuses ne quittent guère, du matin au soir, les points où ces travaux s'exécutent. Villebernier et Souzay sont les deux limites extrêmes que visitent sans cesse les étrangers.

La lettre ci-dessous nous a été adressée par un riverain de la Loire:

Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois,

Permettez à un habitant de la Vallée de vous adresser les quelques lignes suivantes pour vous dire la peine qu'il ressent à voir gouverner la charmante ville de Saumur par son administration actuelle. Il faut avouer, Monsieur, que le Conseil municipal de cette ville ne tient pas grand compte des intérêts généraux et particuliers de ses administrés et de leurs voisins, puisqu'il défend d'employer un moyen qui a réussi d'autres fois à les préserver des malheurs qui les menacent.

Est-ce que ces messieurs n'admettraient pas que Dieu peut exiger une prière publique pour lever une menace qui s'adresse à une contrée tout entière? Serait-il de ceux qui décrètent dans leurs conseils que Dieu ne s'occupe pas de nous? Ils seraient bien à plaindre, eux et ceux qui les ont placés là où ils sont!

Nous ne leur permettons pas de dire que nous ne courons aucun danger et que l'habileté humaine saura nous tirer d'affaire, car nous avons vu, nous, les glaces s'amonceler et commencer leur ravage, et jamais ils ne nous feront entendre qu'à un moment donné les braves soldats qui travaillent si courageusement pourront exécuter rapidement ce qu'ils cherchent à entreprendre depuis trois semaines sans grand résultat. Un dégel de deux jours renouvellera, dans des proportions énormes, le barrage que nous avons vu se faire avec des glaçons

bien moins épais, et l'eau, refoulée plus puissamment, passera certainement sur la levée, exerçant les ravages les plus affreux.

Supposons, si vous le voulez, que le flot soulève cette immense banquise; quel choc pour le pont! Pensez-vous, ces messieurs, que le travail du bélier sera assez rapide pour empêcher l'eau d'inonder Saumur et peut-être de renverser le quartier de la Visitation, après Villebernier et autres lieux? Ces messieurs chercheront inutilement à nous faire illusion... Qu'ils aient donc le courage de s'humilier devant Celui qui leur a donné l'intelligence dont ils ont fait parfois un si mauvais usage, et qu'il leur laisse faire la prière publique qui dans ce cas se manifeste par une procession.

Une procession! oui, voilà la prière publique en usage en tout temps dans l'Eglise, surtout dans les jours de calamité publique. Ce n'est pas M. le ministre protestant qui y mettra opposition, car il admet la liberté de conscience comme la libre interprétation de la Foi. Tiendraient-ils donc, ces messieurs, à l'application d'une loi d'autrefois que l'usage avait rayée? Ah! que l'on est fort quand on peut dire que les lois contre Dieu sont nulles de plein droit!

Serait-ce donc par respect pour la religion que ces messieurs craindraient un désordre? Mais alors ils nous feraient penser que leur autorité n'est pas bien respectée par ceux qui les ont élevés à leur dignité.

Ils ont l'autorité, et dès lors ils n'ont qu'un mot à dire, et aussitôt gendarmerie, troupes de ligne, police et même cavalerie seront à leur disposition pour faire rentrer dans l'ombre tous les gens à lapage, car nous ne voulons pas croire que ces gens à lapage soient à la commande de Messieurs les administrateurs.

Ils ont en main la puissance; qu'ils s'en servent donc pour l'avantage réel du pays et qu'ils ne continuent pas à vexer la majorité de leurs administrés, par peur de déplaire à quelques-uns qui sont tout prêts à les détruire, le cas échéant.

UN RIVERAIN DE LA LOIRE.

Un Orléanais nous adresse la lettre suivante, dans laquelle il expose un système contre notre glacier, système dont il aurait vu l'application à diverses reprises. Nous remercions notre honorable correspondant de sa sympathique communication, mais son procédé nous semble peu pratique.

Orléans, 27 janvier 1880.

Monsieur le Rédacteur,

L'écho de vos malheurs arrive jusqu'à nous; il est du devoir de tous de venir en aide autant qu'il est possible aux infatigables travailleurs qui tentent de vous délivrer de cette épine de Damoclès suspendue sur vos têtes et qui tend à vous frapper. Je veux parler de cette fameuse banquise qui se tient à vos portes et de laquelle tout le monde voudrait vous voir débarrassé.

Permettez-moi d'employer le concours de votre publicité pour vous faire part d'un moyen qui pourrait paraître primitif devant les perfectionnements de la science, mais qui peut cependant, suivant moi, activer la réalisation de vos désirs.

Ce moyen est le suivant:

Sur une longueur de 50 mètres, établir un câble en fer suspendant des fourneaux chauffés au charbon de terre et placés tous les quatre mètres. Ces fourneaux, armés en dessous de deux lames tranchantes, seraient posés sur la glace, tendant à y entrer par la fonte provoquée par la chaleur de ces lames. Lorsque, entrées à 1/2 mètre, on pourra juger utile de faire partir des bouteilles de dynamite, la bande partira sur une largeur de 4 mètres (largeur prise pour faire opérer les fourneaux).

Ayant déjà vu plusieurs fois opérer à l'égard de la glace, je crois que ce mode pourrait être utile en cette circonstance; car, le banc éclaté, on le détache avec des bâtons ferrés servant de leviers abattus au moyen de cordes attachées à leur extrémité et tirées par des hommes; ces bâtons, ayant 3 mètres de longueur, sont rabotés en forme de pieux et armés, pour ceux placés dans les bateaux et tirant sur eux, d'une agraffe à rotule qui s'abat et se place sur la tête du glaçon; cette agraffe est mobile et peut glisser le long de ce bâton qui doit avoir au moins 0^m 15 c. de diamètre.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien faire connaître ce procédé, et je serais heureux, le cas échéant, s'il pouvait être utile, d'avoir apprécié mon faible se-

cours à une opération aussi difficile et surtout aussi inquiétante pour le sort de votre ville.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

PIERRE.

LE CRIME DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS.

(Nouveaux détails.)

Nous lisons dans l'Indépendant de Tours:

Ce matin, Jamain, l'auteur de l'assassinat dont nous racontions hier les horribles détails, a été mis en présence du cadavre de Monnerau, sa victime.

Le corps présente un affreux aspect. La poitrine offre les traces de coups appliqués avec une extrême violence. Plusieurs côtes sont brisées; l'os frontal présente une large et profonde cavité. Ces terribles lésions ont été évidemment produites par les coups portés par l'assassin qui s'était armé de la tavelle en fer, servant à serrer les moulins de la voiture. La mâchoire est le siège de fractures comminatives et beaucoup de parties du corps présentent des traces de violence exercées pendant la vie ou après que la victime avait déjà rendu le dernier soupir.

L'assassin s'efforce d'établir qu'il y a eu rixe, qu'il s'est querellé, puis battu avec Monnerau. Il prétend que celui-ci aurait levé sur lui le manche de son fouet... mais ce système de défense est inadmissible, car il est établi par les constatations médico-légales que la victime était sur sa voiture lorsque le premier coup a été porté. Cette voiture présente d'ailleurs de larges taches de sang.

L'assassin paraît très-abattu. Pendant la confrontation, il était agité d'un tremblement nerveux persistant. Il fait des demi-aveux suivis de réticence. Quoique ses allégations mensongères soient réfutées de point en point par M. le docteur Danner, médecin légiste, Jamain ne veut point entrer sincèrement dans la voie des aveux et il n'a point encore donné des détails exacts sur la manière dont il a exécuté son abominable crime.

Il paraît établi que Jamain a traîné sa victime sur une étendue de 40 mètres. Des traces sanglantes existent sur la route. On a trouvé en possession de l'assassin les chaussures, la montre et les papiers de la victime.

C'est grâce aux renseignements donnés par la gendarmerie que la police a pu mettre promptement la main sur le coupable.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

Nous avons dit, hier, que l'assassin avait été découvert par M. Guilbert, brigadier de police. Nous devons ajouter que M. Chevrier, agent de police, l'avait précédé dans la maison du sieur Beurois, et avait fait descendre Jamain, qui était rentré à une heure avancée de la nuit. MM. Guilbert et Chevrier ont conduit l'inculpé au bureau de M. le commissaire du quartier de l'Ouest. C'est là que M. Guilbert a remarqué que Jamain avait un pantalon taché de sang.

POITIERS.

Il y avait, lundi, une représentation extraordinaire à la ménagerie de M^{me} Pezon. Un amateur avait, paraît-il, fait le pari d'entrer dans la loge des trois lions qui, on le sait, sont loin d'être commodes.

En effet, à l'heure dite, l'amateur fait son entrée dans la cage, mais, sans lui laisser le temps de fermer la porte, un des lions se jette sur lui, déchirant d'un furieux coup de griffe les vêtements, la chemise et la peau. Le sang coule, un cri d'horreur s'échappe de la foule qui voit déjà le drompteur d'occasion mangé.

Heureusement, celui-ci eut la présence d'esprit de se jeter de côté en refermant la porte qui était restée ouverte et de gagner l'autre porte qui lui fut ouverte immédiatement. Il était temps. Les trois lions étaient déjà sur ses talons.

Mais quelle émotion!

Aujourd'hui la ménagerie de M^{me} Pezon plie bagage et va dans une autre ville chercher, sinon le bonheur, comme dans la Favorité, du moins le succès, qui du reste ne lui a pas manqué à Poitiers.

(Journal de la Vienne.)

On lit dans le Journal de Vitry:

Il n'est bruit à Vitry que d'un épouvantable accident qui a consterné la population de Saint-M'Hervé.

Il existe dans cette commune une famille Primault, composée de la mère, de sept enfants présents à la maison et d'un domestique.

Pendant les derniers froids, ils eurent la malencontreuse idée de chasser aux corbeaux qui dévastaient leurs champs et de s'en faire un régal. La chair de ces oiseaux avait-elle, comme le prétend l'opinion, puisé dans les semences dont ils font leur nourriture et que l'on traite par la couperose, des propriétés malfaisantes? ou plutôt quelque charogne dévorée par eux leur avait-elle inoculé le poison? C'est ce que nous sommes incapables de décider.

Ce qui n'est malheureusement que trop certain, c'est que la famille entière a été frappée. — La mère est, nous dit-on, hors de danger, mais quatre enfants ont succombé, et on ne répond pas du sort des trois autres. Le domestique est allé mourir dans sa famille à la Croixille.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est en hausse: le 3 0/0 cote 82.10 et le 5 0/0 est à 117.42; amortissable, 83.60.

Il y a de la hausse sur tous les fonds étrangers, par suite de la ferme attitude des marchés allemands, ainsi que de la Bourse de Londres.

Italien, 84.05; Florin, 74.80; Russe 4877, 90.75; Obligations égyptiennes, 288.75.

Pas de changements sur le marché des chemins de fer français et étrangers.

On demande la Banque de France à 3,230; le Crédit foncier s'élève à 4,135. On traite à 895 l'action du Comptoir d'escompte qui va détacher un coupon à la fin du mois. Crédit lyonnais bien tenu à 890; Société générale, 565; Banque de Paris, 894.25. La Banque hypothécaire est délaissée à 657.50, cours qui s'affaiblirait promptement sans la vigilance du syndicat.

Le Gaz est en hausse à 4,310. Le Suez s'élève à 757.50. Les obligations à lots de la ville de Paris sont bien tenues: Emprunt 1869, 409; Emprunt 1871, 398.50.

Le Grand Almanach pour 1880 vient d'être mis en vente chez tous les libraires.

Ce magnifique volume in-8° illustré contient une page consacrée à chaque jour de l'année, on y trouve: plus de 80 belles gravures, des anniversaires historiques, des menus quotidiens, des mots et maximes, une profusion d'anecdotes, des articles utiles et curieux, les conseils du médecin à la maison, des recettes de toutes sortes et les faits importants de l'année précédente. — PRIX: 4 fr. 50.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge:

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.

2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.

3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.

4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.

5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.

6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

FIBES d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^{te} CLERY
à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang;

toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compara, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie; irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine

Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cibeys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

M^{me} BERTHE, la somnambule du Journal du Magnétisme (fondé par le baron du Potet, 22^e année; 6 fr. par an; le n° 25 cent.). Célèbre pour le traitement des MALADIES. Consult. par correspondance, 3, rue Monthabor, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.				
8 10 —				10 h. 34 matin.	
1 25 soir.	4 50 soir.			9 23 soir.	
4 55 —					
7 40 —	11 35 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.			9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.			4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —			6 25 —	
6 45 —	10 22 —			11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	82 1/2	10		Crédit Foncier colonial	300			Canal de Suez	757 50	2 50	
2 1/2 amortissable	83 65	05		Crédit Foncier, act. 500 f.	1137 50	12 50		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2	115	50		Obligations foncières 1877	367 50		25	Société autrichienne	387 50		1 25
5	117 30	30		Soc. gén. de Crédit Industriel et commercial	730	1 25		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514		50	Crédit Mobilier	655	1 25		Orléans	384 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	338		2	Crédit Foncier d'Autriche	730	7 50		Paris-Lyon-Méditerranée	382 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	316		4	Est	712 50	4 2 50		Est	381 50		
— 1865, 4 1/2	534 50			Paris-Lyon-Méditerranée	1170	2 50		Nord	386 25		
— 1869, 3	409		1	Midi	865	5		Ouest	382		
— 1871, 3	398 50		50	Nord	1491 25	5	5	Midi	381 25		
— 1875, 4 1/2	525			Orléans	1175	5		Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1876, 4 1/2	523 75		25	Quésat	778 75	8 75		Paris-Bourbonnais	381 25		
Banque de France	3930			Compagnie parisienne du gaz	1310		8 75	Canal de Suez	368		
Comptoir d'escompte	893		10	C. gén. Transatlantique	625	5					
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, omnibus.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15' — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 44 — — omnibus-mixte.	
4 — 40 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE

DE

B. HAFFNER AÎNÉ

DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; es autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi : les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amusent pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné :

1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché-Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

A VENDRE

A près de 50 0/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

MERVEILLEUX 12 MONTRE AMÉRICAIN

se remontrant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé, richement décoré or relief, envoyée franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou limb. au dépositaire de France, 4, rue de Valenciennes, Paris. — Vente à Saumur, chez M. DEZÉ, libraire, 25 fr.

ON DEMANDE une jeune demoiselle sachant bien faire les modes. Donner de bonnes références et s'adresser, par correspondance, à M^{me} PELLETIER (modes et lingerie), rue du Soleil-d'Or, à Chartres (Eure-et-Loir). (30)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Vient de paraître :

LA FOI

SA NATURE

SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NECESSITÉ

Par M. l'abbé MÉRIT,

Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.

Un beau volume in-8°. — Prix : 6 francs.

Se trouve chez DEZÉ, libraire à Saumur.

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHEOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

Première série :

MONUMENTS D'ANGERS.

Deuxième série :

SAUMUR ET SES ENVIRONS

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Chaque série se vend séparément.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le